



Le 19 juillet 2016

Demande d'intervention auprès du premier ministre Philippe Couillard

Le 29 juin dernier, l'Association a adressé une lettre au MSSS lui demandant de nous transmettre son échéancier quant à la détermination des classes salariales provisoires et permanentes pour les postes des gestionnaires de niveau intermédiaire qui ont été replacés à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 10.

À cet égard, nous vous rappelons que le MSSS avait d'abord prévu l'échéancier suivant (extrait du bulletin *Au fil de la réorganisation* diffusé par le MSSS en septembre 2015) :

- *Mise en place de groupes de travail pour la rédaction des descriptions d'emplois pour les postes cliniques et administratifs dans la semaine du 5 octobre 2015;*
- *Réception du gabarit complété et des organigrammes de chaque direction au plus tard le 31 octobre 2015;*
- *Réception des descriptions d'emploi pour les postes d'encadrement supérieur cliniques et administratifs et pour les postes d'encadrement intermédiaire administratifs au plus tard 1^{er} décembre 2015;*
- **Transmission des résultats d'évaluation des emplois vers le 1^{er} mars 2016 pour les postes d'encadrement supérieur (cliniques et administratifs) et les postes de cadre intermédiaire administratifs;**
- *Réception des descriptions d'emploi des postes d'encadrement intermédiaire cliniques, du gabarit mis à jour et des organigrammes cliniques modifiés au plus tard le 1^{er} avril 2016;*
- **Transmission des résultats d'évaluation des emplois de cadre intermédiaire cliniques vers le 30 septembre 2016.**

Or, par courriel daté du 14 juillet dernier, le MSSS nous a informés avoir repoussé l'échéancier initial considérant « *les impacts des résultats sur différents dossiers ministériels et gouvernementaux et les nombreux changements qui ont toujours cours actuellement dans les organigrammes des établissements* » et qu'il lui était impossible de nous préciser un nouvel échéancier.

L'AGESSS n'allait pas rester les bras croisés face à cette réponse laconique du MSSS, laquelle démontre un manque flagrant de reconnaissance du travail accompli par les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Ainsi, en date du jour, nous avons interpellé le premier ministre Couillard afin qu'il rappelle à l'ordre son ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, pour que ce dernier fasse preuve de respect envers les gestionnaires. Nous lui avons formellement demandé de voir à l'évolution et à la conclusion des dossiers en cours (détermination des classes salariales, dossier du maintien de l'équité salariale, octroi des mêmes ajustements salariaux consentis au personnel syndiqué, etc.).

Vous pouvez prendre connaissance du contenu de la lettre que nous avons adressée en votre nom au premier ministre Philippe Couillard en cliquant sur l'hyperlien suivant : http://www.agesss.qc.ca/images/pdf_secure/Lettre_Premier_ministre_19072016.pdf.

Enfin, nous vous invitons à consulter nos pages sur les réseaux sociaux pour prendre connaissance de nos plus récentes interventions médiatiques dans ce dossier.

Meilleures salutations,

L'équipe de l'AGESSS |

Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
601, rue Adoncour, bureau 101
Longueuil (Québec) J4G 2M6
T : 450 651-6000 | SF : 1 800 361-6526 | F : 450 651-9750
agesss@agesss.qc.ca | www.agesss.qc.ca



Suivez-nous sur les médias sociaux! Facebook [AGESSS](#) - Twitter [@agesss_info](#)

This information is not available in English. For further details concerning this email, please contact us at 450 651-6000 or 1 800 361-6526.

Si votre courriel ne supporte pas les liens hypertextes, veuillez copier et coller le lien dans votre navigateur.

Prenez note que certains établissements ne vous donnent pas accès à des sites Web extérieurs ou encore que seuls certains sites Web présélectionnés vous sont accessibles. Il est donc possible que l'hyperlien contenu dans ce message ne fonctionne pas. Pour remédier à cette situation, vous pouvez nous transmettre votre adresse de courriel personnel. Il suffit d'envoyer cette information à agesss@agesss.qc.ca. Merci de votre collaboration.

Pour vous désabonner des envois de l'AGESSS, veuillez nous en faire part par courriel à agesss@agesss.qc.ca. Prenez toutefois note que toutes les informations de l'AGESSS sont dorénavant transmises par voie électronique seulement.